

DECRET N°2010- 662 DU 31 DECEMBRE 2010

portant approbation des états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2006-268 du 14 juin 2006 fixant les structures-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 Mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de la SOBEMAP en sa session du 15 Juillet 2010 ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 décembre 2010.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Economie
Maritime, des Transports Maritimes et
Infrastructures Portuaires,

Issa BADAROU SOULE

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 4 - CC 4 - HAAC 1 - CES 1 - HCJ - GCONB 1 - SGG 4 - MECPDEPP-CAG 2 - MDCTTP-PR 4 - MEF 4 - Autres Ministères 27 - DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 - DPE-INSAE-DLC 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - IGAA-DCCT-GCONB 3 - CSM 1 - JO 1 - SOBEMAP 4 - DGAE-DGCPE 2